

Convocation
du
Conseil Communal

M

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 28 Décembre 2010 à 20 heures**, à la Maison Communale.

Ordre du jour

Convocation complémentaire

SEANCE PUBLIQUE

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur et de l'article L-1122, alinéa 3, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les groupes IC et CD@ demandent l'inscription du point suivant :

27° Achat du matériel nécessaire pour tracer les lignes blanches sur les voiries principales de la Commune.

Par le Collège,
La Secrétaire, Le Bourgmestre,

M-P. FAYS. A. DRICOT.